



Vos rubriques	■ Communication financière des sociétés cotées : doctrine récente de l'AMF ■
<p><b>Communication financière des sociétés cotées : doctrine récente de l'AMF</b></p> <p><b>Focus actualités</b></p> <p><b>Travaux en cours à l'ANC</b></p> <p><b>En bref...</b></p> <p><b>A lire ou à voir...</b></p>	<p>Afin de simplifier et d'améliorer la lisibilité de sa doctrine sur la communication financière des sociétés cotées, l'AMF a publié récemment trois positions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Position sur la communication financière des sociétés cotées à l'occasion de la publication de leurs résultats (DOC-2015-11 du 3 décembre 2015),</li> <li>2. Position sur les indicateurs alternatifs de performance, applicable à compter du 3 juillet 2016 (DOC-2015-12 du 3 décembre 2015),</li> <li>3. Position sur l'information financière pro forma (DOC-2013-08 du 15 avril 2016).</li> </ol>

■ Communication financière des sociétés cotées : doctrine récente de l'AMF (suite) ■

**1. Position sur la communication financière des sociétés cotées à l'occasion de la publication de leurs résultats (DOC-2015-11 du 3 décembre 2015)**

Le 3 décembre 2015, l'AMF a publié sa position DOC-2015-11 sur la communication financière des sociétés cotées à l'occasion de la publication de leurs résultats annuels ou semestriels.

Les indicateurs de performance étant une composante majeure des communiqués sur les résultats, l'AMF a souhaité profiter des travaux de l'ESMA pour simplifier et améliorer la lisibilité de sa doctrine sur la communication financière des sociétés cotées à l'occasion de la publication de leurs résultats.

L'AMF fusionne ainsi, sans en modifier la substance, deux recommandations publiées antérieurement - AMF 2010-17 et AMF 2011-18.

La recommandation porte notamment sur les points suivants :

- importance d'un délai le plus bref possible entre l'arrêté des comptes et le communiqué sur les résultats,
- publication des comptes dès lors qu'ils ont été arrêtés et que les commissaires aux comptes n'ont pas émis d'objection,
- précision sur l'état d'avancement du processus de certification des comptes par les commissaires aux comptes lors de la publication du communiqué sur les comptes de l'exercice écoulé (audités, en cours d'audit, ...),
- mention des éléments significatifs des comptes dans le communiqué (résultat net, éléments bilanciers, ...) en détaillant si nécessaire les informations fournies sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles,
- pas de divulgation de faits nouveaux importants ou de communiqué sur les résultats pendant la période de bourse,
- mention dans la diffusion par voie de presse écrite que l'information complète sur les résultats de l'exercice est disponible sur le site internet, mise en ligne des slides présentés aux analystes et aux investisseurs sans délai au plus tard au début des réunions concernées.

Pour télécharger [la position DOC-2015-11](#) de l'AMF

**2. Position sur les indicateurs alternatifs de performance, applicable à compter du 3 juillet 2016 (DOC-2015-12 du 3 décembre 2015)**

L'AMF a intégré dans sa position DOC-2015-12, publiée le 3 décembre 2015, les orientations de l'ESMA sur les indicateurs alternatifs de performance. Ces orientations sont applicables à compter du 3 juillet 2016 et remplacent la position-recommandation de l'AMF DOC-2010-11 relative à la communication des sociétés sur leurs indicateurs financiers.

Les indicateurs alternatifs de performance (« IAP », traduction de « Alternative Performance Measures » ou « APM ») sont des indicateurs financiers, non présentés dans les comptes, non définis par les normes comptables et utilisés par les sociétés cotées pour communiquer. Il s'agit, par exemple, du résultat retraité, de l'EBITDA, du free cash-flow, ou encore de la dette nette, etc. Ils sont communément appelés les « Non GAAP measures » ou « indicateurs ad hoc ».

La nouvelle position apporte quelques modifications :

- en ce qui concerne le périmètre, avec l'ajout des prospectus dans le champ d'application ;
- en ce qui concerne le contenu avec la mention explicite que ces indicateurs ne doivent pas être présentés avec plus de prééminence que les indicateurs issus des états financiers et la nécessité d'inclure systématiquement lors de leur utilisation une référence à un document fournissant les définitions et des explications.

Ces orientations visent à promouvoir l'utilité et la transparence des indicateurs alternatifs de performance inclus dans les prospectus ou les informations réglementées. Le respect de ces orientations permet d'améliorer la comparabilité, la fiabilité et la compréhension de ces indicateurs.

Pour télécharger [la position DOC-2015-12](#) de l'AMF

Pour consulter notre article sur [les Orientations de l'ESMA sur les indicateurs alternatifs de performance](#), publiées le 5 octobre 2015

### 3. Position sur l'information financière pro forma (DOC-2013-08 du 15 avril 2016)

Afin d'améliorer la lisibilité et la clarté de sa doctrine, l'AMF a consolidé dans un seul document (DOC-2013-08), l'ensemble des textes de sa doctrine sur l'information financière pro forma, en y intégrant :

- la recommandation DOC-2013-01 sur l'incidence du changement de date de clôture en matière d'information financière pro forma, et
- le contenu de l'ancienne instruction DOC-2007-05 sur les rapports financiers annuels (RFA) ou semestriels (RFS), après l'avoir transformé en une recommandation.

L'information pro forma vise à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu une opération financière (par exemple, une acquisition, cession, etc.), objet de l'information pro forma, sur les états financiers historiques d'une société, si cette opération s'était produite à une date antérieure à sa survenance réelle. Une telle information a, notamment, pour objet d'aider le lecteur dans ses analyses des perspectives futures de la société à périmètre et méthodes comptables constants.

A l'occasion de ces travaux, l'AMF a également clarifié l'utilisation qui peut être faite, en cas de cession, des informations qui sont déjà communiquées dans les états financiers en application des normes comptables.

Pour télécharger [la recommandation DOC-2013-08 mise à jour au 15 avril 2016](#)

\*\*\*\*\*

Pour se connecter au [site internet](#) de l'AMF

## ■ Focus actualités ■

Les chroniques comptables résumées ci-après sont publiées sur le portail professionnel de la CNCC, à paraître dans le bulletin CNCC n°182 de juin 2016.

### **ASSURANCE - MUTUELLE - Titres d'une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) - Comptabilisation des commissions de souscription des titres - EC 2015-52**

Les commissions de souscription versées par une société d'assurance mutuelle à l'achat de titres de SPPICAV constituent des frais d'acquisition de titres à comptabiliser en charges dans les comptes annuels de la société d'assurance mutuelle.

### **COMPTES ANNUELS - Industrie textile - Frais de collection - Comptabilisation - EC 2015-53**

La Commission des études comptables a apporté des éléments de réponse à la question relative au traitement comptable des frais de collection dans les comptes annuels d'une société de textile.

### **COMPTES ANNUELS - Bail emphytéotique - Approches : contrat de location / actif incorporel - Précisions attendues de la part du normalisateur comptable - EC 2016-02**

Au regard des textes en vigueur, deux approches peuvent être envisagées (contrat de location / actif incorporel) pour comptabiliser un bail emphytéotique dans les comptes annuels du preneur. Des précisions sur le traitement comptable à retenir sont attendues de la part de l'Autorité des normes comptables.

### **COMPTES ANNUELS - Fusion à la valeur réelle avec effet rétroactif - Date à retenir pour valoriser les actifs et passifs apportés - EC 2016-16**

En cas de fusion à la valeur réelle avec effet rétroactif, l'évaluation des apports est réalisée à la date d'effet de l'opération.

### **COMPTES ANNUELS - Indemnités de fin de carrière - Contrats d'assurance au titre de ces engagements - Première comptabilisation de la provision pour indemnités de fin de carrière - EC 2016-22**

La Commission commune de doctrine comptable a précisé les modalités de comptabilisation pour la première fois de la provision pour indemnités de fin de carrière dans les comptes annuels, que l'entité ait souscrit ou non un contrat d'assurance et versé des primes au titre de ces engagements.

Sujet	Objectif	Avancement des travaux
<b>Normes comptables internationales</b>		
Instruments financiers : présentation, comptabilisation, évaluation, informations à fournir (IAS 32 – IAS 39 – IFRS 7 – IFRS 9)	<p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Compensation des actifs et des passifs financiers</i> » de l'IASB (ED/2011/1)</li> <li>&gt; Phase I – Exposé-sondage « <i>Amendements limités à IFRS 9 : Classification et évaluation</i> » (ED/2012/4)</li> <li>Phase II – Principes de dépréciation</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Financial instrument : amortised cost and impairment</i> » de l'IASB (ED/2009/12)</li> <li>&gt; Supplément à l'exposé-sondage « <i>Financial instrument : amortised cost and impairment</i> » de l'IASB (ED/2009/12) (fin des commentaires le 1<sup>er</sup> avril 2011)</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Instruments financiers : pertes de crédit attendues</i> » de l'IASB (ED/2013/3) (fin des commentaires le 5 juillet 2013)</li> <li>Phase III – Opérations de couverture</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Hedge accounting</i> » de l'IASB (ED/2010/13) (fin des commentaires le 9 mars 2011)</li> <li>&gt; Publication d'un ré-exposé-sondage le 7 septembre 2012</li> <li>- Publication du chapitre Comptabilité de couverture le 19/11/2013</li> <li>&gt; Exposé-sondage « <i>Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture</i> » de l'IASB (ED/2013/2) (fin des commentaires le 2 avril 2013)</li> <li>&gt; Discussion paper (DP/2014/1) sur la macro-couverture publié le 17 avril 2014 (fin des commentaires le 17 octobre 2014)</li> <li>&gt; Projet de réponse à l'EFRAG sur son projet d'adoption IFRS 9</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2011/1) de l'IASB le 14 avril 2011</li> <li>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2012/4) de l'IASB le 7 mars 2013</li> <li>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2009/12) de l'IASB le 4 juin 2010</li> <li>Réponse à l'exposé-sondage (supplément à l'ED/2009/12) le 30 mars 2011</li> <li>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/3) de l'IASB le 8 juillet 2013</li> <li>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2010/13) de l'IASB le 7/03/2011</li> <li>Réponse au projet de chapitre 6 de la norme IFRS 9 de l'IASB le 11/12/2012</li> <li>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/2) le 8 avril 2013</li> <li>&gt; Réponse au discussion paper (DP/2014/1) de l'IASB le 13 novembre 2014</li> <li>&gt; Réponse à l'EFRAG sur son projet de lettre de commentaires sur l'adoption d'IFRS 9 le 2 juillet 2015</li> </ul>
Contrats d'assurance	<p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « Contrats d'assurance » de l'IASB (ED/2010/8) (fin des commentaires le 30 novembre 2010)</li> <li>&gt; 2<sup>ème</sup> exposé-sondage « Contrats d'assurance » de l'IASB (ED/2013/7) (fin des commentaires le 25 octobre 2013)</li> <li>&gt; Exposé-sondage de l'IASB « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance (projet de modification d'IFRS 4) (ED/2015/11) (fin des commentaires le 8 février 2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2010/8) de l'IASB le 13/01/2011</li> <li>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2013/7) de l'IASB le 25/11/2013</li> <li>Réponse à l'exposé-sondage (ED/2015/11) de l'IASB le 08/02/2016</li> </ul>
Contrats de location	Echanges sur les difficultés d'application de la norme IFRS 16 et participation aux travaux de l'EFRAG pour l'avis d'adoption par l'UE (outreach)	En cours
Reconnaissance des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ré-exposé-sondage de l'IASB le 14 novembre 2011 (fin des commentaires 13/03/12)</li> <li>&gt; IFRS 15 « Produits tirés de contrats conclus avec des clients » : travaux de mise en œuvre et suivi du projet de recommandation d'adoption de la norme par l'EFRAG</li> <li>&gt; Exposé-sondage IASB (ED/2015/2) sur date d'application d'IFRS 15 (fin des commentaires le 3 juillet 2015)</li> <li>&gt; Exposé-sondage IASB « Clarifications d'IFRS 15 » (ED/2015/6) (fin des commentaires le 28 octobre 2015)</li> <li>&gt; Suivi des travaux du Transition Resource Group IASB-FASB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réponse à l'exposé-sondage (ED/2011/6) de l'IASB le 15 mars 2012</li> <li>&gt; Réponse au projet de recommandation d'adoption de l'EFRAG le 8 décembre 2014</li> <li>&gt; Réponse à l'EFRAG sur son projet de réponse à l'IASB sur la proposition de modification de la date d'application de la norme IFRS 15 le 9 juin 2015</li> <li>&gt; Réponse à l'EFRAG sur son projet de réponse à l'IASB sur les propositions de clarifications de la norme IFRS 15 le 23 octobre 2015</li> </ul> <p>En cours</p>
Consolidation et Regroupements d'entreprises	<p>Suivi des travaux de l'IASB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Exposé-sondage « Méthode de la mise en équivalence : Quote-part des autres variations de l'actif net » de l'IASB (ED/2012/3) (fin des commentaires le 22 mars 2013)</li> <li>&gt; Exposé-sondage « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (projet de modification d'IFRS 10 et d'IAS 28) (ED/2012/6) (fin des commentaires le 23 avril 2013)</li> <li>&gt; Exposé-sondage « Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune » de l'IASB (projet de modification d'IFRS 11) (ED/2012/7) (fin des commentaires le 23 avril 2013)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réponse aux exposés-sondages (ED/2012/3, ED/2012/6, et ED/2012/7) de l'IASB le 9/04/2013</li> </ul>

	<p>&gt; Revue de la mise en œuvre de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises : réponse à la demande d'information (Request for information) de l'IASB (fin des commentaires le 30 mai 2014)</p> <p>&gt; Travaux de réflexion dans le cadre des travaux de l'EFRAG sur le traitement du goodwill (Discussion paper EFRAG 2014)</p>	<p>&gt; Réponse à la demande d'information de l'IASB sur sa revue de la mise en œuvre d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises le 5 juin 2014</p> <p>&gt; Réponse au papier de l'EFRAG « Doit-on continuer à ne pas amortir le goodwill ? » le 15 décembre 2014</p> <p>En veille</p>
<b>Normes comptables françaises</b>		
<p>Transposition de la directive sur les états financiers n°2013/34/UE et simplifications du droit comptable en France</p>	<p><i>Au niveau européen</i> Publication de la directive n°2013/34/UE du 26 juin 2013</p> <p><i>Au niveau français</i> &gt; Allègement des obligations comptables des micro-entreprises et des petites entreprises (ordonnance n°2014-86 du 30/01/2014) et définition de nouveaux seuils (décret n°2014-136 du 17/02/2014) &gt; Transposition de la directive n°2013/34/UE du 26 juin 2013</p>	<p>Publication avis n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au projet d'ordonnance allégeant les obligations comptables des micro-entreprises et petites entreprises</p> <p>1<sup>ère</sup> étape de la transposition : Ordonnance n°2015-900 et Décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 publiés au Journal Officiel le 24 juillet 2015</p> <p>2<sup>ème</sup> étape de la transposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlements du 23 novembre 2015 n°2015-06 (modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG) et n°2015-07 (modifiant le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques) homologués par arrêté du 4 décembre 2015 publié au JO du 08/12/2015</li> <li>• Règlement ANC n°2015-08 du 23 novembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux comptes consolidés des entreprises du secteur bancaire homologué par arrêté du 28 décembre 2015 publié au JO du 30 décembre 2015</li> </ul> <p>Règlement ANC n°2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux comptes consolidés des entreprises du secteur assurantiel homologué par arrêté du 28 décembre 2015 publié au JO du 30 décembre 2015</p>
Fusion	<p>Revue du règlement comptable relatif aux fusions (CRC n°2004-01) et des comités d'urgence y afférents : objectif de faire le point, au bout de 10 ans d'application, sur certaines difficultés d'application et de traiter également des saisines reçues</p>	En cours
Actualisation des règlements relatifs aux comptes consolidés	<p>Adaptation de certaines règles de consolidation suite à la transposition de la directive sur les états financiers n°2013/34/UE par l'ordonnance n° 2015-900 du 23/07/2015 et le décret n° 2015-903 du 23/07/2015 modifiant le code de commerce renvoyant à l'ANC le soin de fixer certaines règles précédemment fixées par le code de commerce + réflexion sur l'opportunité de faire évoluer certaines dispositions des règlements.</p>	En cours

■ En bref ■

**Conférence organisée à Bruxelles par l'EFRAG sur les changements dans la comptabilisation des contrats de location – 5 juillet 2016** [Pour consulter l'article](#)

**Nominations par la Fondation IFRS**

- Le 23 mai 2016, nouvelles nominations au Comité d'interprétation des IFRS. [Pour consulter l'article](#)
- Le 12 mai 2016, renouvellement de deux Trustees ([Pour consulter l'article](#)) et le 31 mars 2016, nomination d'un nouveau Trustee. [Pour consulter l'article](#)
- Le 27 avril 2016, la Fondation IFRS a annoncé que le programme de l'IASB « les investisseurs et l'information financière » accueillait trois nouvelles organisations. [Pour consulter l'article](#)

**Appel à candidatures de l'EFRAG**

Le 30 mai 2016, l'EFRAG a lancé un appel à candidatures pour renouveler les membres de ses groupes de travail dédiés à la comptabilité d'assurance et aux instruments financiers. [Pour consulter l'article](#)

## Les IFRS dans le monde

- Le 2 juin 2016, la Fondation IFRS a annoncé que cinq ans après l'adoption des normes IFRS, la Corée en récolte les bénéfices. [Pour consulter l'article](#)
- Le 23 mai 2016, la Fondation IFRS a annoncé que l'Indonésie prévoyait d'achever sa convergence complète vers les normes IFRS. [Pour consulter l'article](#)
- Le 10 mai 2016, la Fondation IFRS a publié l'édition 2016 du guide de poche sur l'utilisation des IFRS dans le monde. [Pour consulter l'article](#)
- Le 18 avril 2016, la Fondation IFRS a annoncé la mise à jour du profil IFRS du Japon. [Pour consulter l'article](#)
- Le 4 avril 2016, la Fondation IFRS a annoncé que Taiwan autorisait les sociétés non cotées à utiliser les IFRS. [Pour consulter l'article](#)
- Le 23 mars 2016, la Fondation IFRS a publié le profil IFRS de trois nouveaux pays (Gambie, Koweït et Qatar). [Pour consulter l'article](#)
- Le 17 mars 2016, la Fondation IFRS a publié une analyse de l'utilisation des normes IFRS selon le PIB. [Pour consulter l'article](#)

## Discours de Hans Hoogervorst, président de l'IASB

- Le 11 mai 2016, discours intitulé « L'information financière et les pièges des mesures non conformes aux principes généralement admis ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 28 mars 2016, discours intitulé « Pleins feux sur les contrats de location ». [Pour consulter l'article](#)

## Article de G. Kabureck, membre de l'IASB

- Le 18 mars 2016, publication d'un article intitulé « Réflexions sur le projet Informations à fournir ». [Pour consulter l'article](#)

## Discours de S. Maijor, président de l'ESMA

- Le 26 mai 2016, discours faisant le point sur les cinq ans d'existence de l'ESMA. [Pour consulter l'article](#)

## De nouvelles traductions françaises de l'IASB sont disponibles sur son site accessible aux abonnés

- « Clarifications d'IFRS 15 » publié par l'IASB en avril 2016
- IFRS 16 « Contrats de location » publié par l'IASB en janvier 2016

Pour se connecter [au site internet de l'IASB](#)

## Synthèse des normes, interprétations et amendements en cours d'adoption par l'UE au 21 juin 2016

L'EFRAG a mis à jour au 21 juin 2016 la synthèse des normes, interprétations et amendements publiés par l'IASB, approuvés par l'Union Européenne (UE) et ceux en cours d'approbation. [Pour consulter l'article](#)

## ■ A lire ou à voir ■

### Publications de l'IASB

- Le 10 juin 2016, la Fondation IFRS a annoncé la fin de la revue de la structure et de l'efficacité de la Fondation IFRS par les Trustees. [Pour consulter l'article](#)
- Le 28 avril 2016, la Fondation IFRS a publié la 1<sup>ère</sup> mise à jour de la taxonomie 2016 ([pour consulter l'article](#)), après avoir publié la version 2016 le 31 mars 2016 ([pour consulter l'article](#))
- Le 12 avril 2016, l'IASB a publié les clarifications à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 23 mars 2016, la Fondation IFRS a publié la mise à jour du guide de la norme IFRS pour les PME. [Pour consulter l'article](#)

### Publications de l'EFRAG

- Le 14 juin 2016, l'EFRAG a publié son rapport annuel 2015. [Pour consulter l'article](#)
- Le 31 mai 2016, l'EFRAG a publié la synthèse des retours sur son document relatif à l'état des flux de trésorerie pour les institutions financières. [Pour consulter l'article](#)
- Le 11 avril 2016, l'EFRAG a publié la synthèse des retours sur la consultation relative à son propre programme de travail. [Pour consulter l'article](#)
- Le 6 avril 2016, l'EFRAG a publié un document sur la mesure dans le contexte du cadre conceptuel. [Pour consulter l'article](#)
- Le 25 mars 2016, l'EFRAG a publié sa lettre de commentaires sur l'exposé-sondage « Transferts des immeubles de placement » (ED/2015/9), publié par l'IASB le 19 novembre 2015. [Pour consulter l'article](#)
- Le 18 mars 2016, l'EFRAG a publié le résumé des réponses à son questionnaire sur la définition des actifs et des passifs, publié le 17 octobre 2015. [Pour consulter l'article](#)
- Le 3 mars 2016, l'EFRAG a publié sa lettre de commentaires à l'exposé-sondage « Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2014 – 2016 ». [Pour consulter l'article](#)

### **Publications de l'ESMA**

- Le 7 avril 2016, l'ESMA a publié le rapport conjoint des autorités européennes de supervision sur les risques et les vulnérabilités du système financier européen. [Pour consulter l'article](#)
- Le 6 avril 2016, l'ESMA a publié une mise à jour des « questions – réponses sur le prospectus ». [Pour consulter l'article](#)
- Le 29 mars 2016, l'ESMA a publié un rapport sur le contrôle et les activités réglementaires des superviseurs comptables en 2015. [Pour consulter l'article](#)

### **Publications de l'AMF**

- Le 17 mai 2016, l'AMF a publié son rapport annuel 2015. [Pour consulter l'article](#)
- Le 15 avril 2016, l'AMF a annoncé la consolidation de sa doctrine relative à l'information financière pro forma. [Pour consulter l'article](#)

### **Publications de l'ANC**

- Le 12 mai 2016, l'ANC a publié sa réponse au document de l'EFRAG sur l'état des flux de trésorerie pour les institutions financières. [Pour consulter l'article](#)